



Direction du Développement Économique
Service agriculture et agroalimentaire

SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'INNOVATION ET DE PROGRES VERS UNE AGRICULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTE

Appel à projets 2020 de la RÉGION BRETAGNE

CONTENU ATTENDU DES PROJETS

Les projets relevant de l'AEP doivent être basés sur une problématique de territoire, abordée de façon systémique, avec comme objectif une meilleure performance environnementale, mais aussi économique et sociale. Il s'agit d'une démarche d'innovation et de progrès, ancrée sur des problématiques locales et adaptées à la diversité des situations.

Cet appel à projets se veut volontairement ouvert quant aux sujets abordés, aux types d'innovations développés et aux modalités et moyens mis en œuvre, sous réserve qu'ils contribuent à une réelle durabilité des systèmes de productions, mesurée par des indicateurs de résultats et de progrès, obtenue notamment par la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques.

Seront privilégiés les projets orientés vers une approche « système » en évolution notable par rapport à l'existant et porteurs de performances environnementale, mais aussi économique et sociale. Les innovations proposées pourront être d'ordre technique, technologique, organisationnelle, économique, sociale ou combiner plusieurs de ces approches, chacune ayant un effet partiel contribuant au résultat global. La démarche consiste à mobiliser simultanément plusieurs leviers dans une logique de système, pour atteindre le résultat recherché.

Cinq caractéristiques sont apparues comme fondamentales pour définir une démarche vers une agriculture écologiquement performante :

❶ L'intensification des processus écologiques et la réduction des intrants : L'AEP recherche une optimisation de la production dans le temps et l'espace, pour produire en quantité et en qualité, tout en limitant l'impact environnemental. L'AEP vise une meilleure efficacité du processus de production et une diminution des dépendances en termes d'alimentation, notamment de protéines, d'engrais, d'énergies, de phytosanitaires, de santé, de biotechnologies, d'eau et de capitaux. Cela passe par la mise en œuvre de pratiques agronomiques et zootechniques tendant vers une diminution forte des intrants, l'utilisation optimale des ressources naturelles et le renforcement des fonctionnalités et des interactions écosystémiques.

❷ L'approche systémique : Une démarche vers une agriculture écologiquement performante implique d'appréhender les inter-relations entre les différentes composantes (sol, eau, paysage, climat, animal...) et de prendre en compte les différentes échelles d'action (parcelle-exploitation-paysage agricole), à l'échelle de territoires pédoclimatiques homogènes. L'approche systémique doit être pensée de façon large : au niveau de la collaboration entre voisins (échanges parcellaires, assolement en commun, paysage agricole, mutualisation innovante de matériels...), ou encore au niveau de la réorganisation des filières amont et aval.

❸ La recherche de l'autonomie économique : C'est la capacité à créer de la valeur ajoutée par rapport à un produit et un capital donné ce qui améliore l'efficacité économique, et la capacité à élargir et renforcer ses débouchés, afin de contribuer à sécuriser le revenu, à l'échelle de l'exploitation ou plus largement.

④ La recherche d'une plus-value sociale : Elle peut être obtenue par une plus grande cohésion entre agriculteurs, une sécurisation du revenu, une reconquête du sens du métier et de l'autonomie décisionnelle, un lien renforcé avec le territoire et les citoyens, une meilleure qualité de vie et la création d'emplois stables et de qualité. Cette plus-value sociale doit aussi faciliter l'intégration des jeunes qui s'installent et doit s'envisager sur l'ensemble de la filière.

⑤ Une démarche d'amélioration continue : L'AEP est considérée comme une démarche d'innovation et de progrès qui s'appuie sur l'expérimentation collective, en lien étroit avec la recherche et l'enseignement agricole ou tout autres acteurs pouvant contribuer à cette évolution.

Les projets déposés devront montrer dans quelle mesure les aspects socio-économiques (③ et ④) influent, nourrissent, renforcent les pratiques agroécologiques (①) et l'approche systémique (②) et comment ils s'articulent entre eux.

Exemples de familles de techniques pour améliorer les fonctionnalités écosystémiques

- *Le peuplement végétal* : il doit être géré de manière à capter le maximum d'énergie solaire afin de permettre l'accumulation de matière organique dans les sols et donc de développer leur fertilité. Il s'agit d'associer dans l'espace et le temps différentes espèces en combinant de manière optimale leurs caractéristiques respectives...
- *La gestion de l'eau* : différents aménagements ou dispositifs végétaux pérennes permettent de mieux stocker l'eau dans le sol, de mieux la drainer, de réguler les flux d'eau au bénéfice des capacités épuratoires du milieu ...
- *La fertilité* : de nombreuses techniques émergent pour améliorer la fertilité sans recours aux engrais chimiques (engrais animaux, légumineuses, rotations, couverture des sols, plantes à enracinement profond, agroforesterie...).
- *La structure des sols* : le renoncement progressif au tout labour apparaît inéluctable ; il doit être compensé par les techniques d'accumulation de la matière organique ou le recours à des plantes facilitant l'exploration du sol par les racines...
- *Le contrôle des adventices* : par le recours au désherbage mécanique, à la couverture des sols, à des phénomènes d'incompatibilité de certaines plantes entre elles, à des plantes nettoyantes, à des diversifications de rotations et d'assolements...
- *Le contrôle des maladies et ravageurs* : réduction de doses, diversification des produits de traitement, techniques de lutte biologique, techniques agro-écologiques, mélange de variétés et d'espèces...
- *L'adaptation génétique des variétés cultivées* : les variétés doivent être choisies en fonction de leur adaptation aux problématiques locales...
- *L'alimentation du cheptel* : privilégier une alimentation diversifiée, produite localement, notamment en protéine...
- *La santé des animaux* : choisir des techniques préventives, réduire les antibiotiques et mettre en œuvre une approche multifactorielle...
- *Le bien-être animal* : qualité du logement, limitation du stress, alimentation équilibrée, exercice ...
- *La gestion des effluents* : elle privilégiera au maximum l'équilibre de la fertilisation à l'échelle de la petite région et la complémentarité des différents ateliers ou exploitations présentes...

Cette liste d'exemples ne se veut pas exhaustive.

Points de vigilance issus des 5 premiers appels à projets AEP :

L'appel à projet AEP se donne comme objectif de soutenir des démarches réellement innovantes. Il n'a pas vocation à soutenir la création ou le renforcement de groupes de développement ou de démarches de commercialisation.

Au fil des 5 précédents appels à projets, 52 groupes AEP ont été retenus. Il est attendu des candidats qu'ils s'approprient les enseignements des projets précédemment retenus et se rapprochent de collectifs ou projets en place sur le territoire ou en lien avec leur projet (notamment AEP / GIEE et projets de recherche).

Il est également attendu que les collectifs diffusent leurs résultats dans et hors de leur réseaux d'appartenance à une échelle adaptée à leur territoire de réalisation. Il leur sera demandé la production d'une synthèse de la mise en œuvre de leur projet et des résultats obtenus pour une diffusion régionale. Les actions de diffusion prévues devront être clairement exposées dans le dossier de candidature.